



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
du Grand Est

Strasbourg, le

12 NOV. 2019

Service eau, biodiversité, paysages  
Pôle espèces et expertise naturaliste

**Rapport de synthèse de la participation du public  
sur les projets d'arrêtés préfectoraux portant sur l'organisation de la lutte contre  
l'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) dans les dix départements de la région Grand Est**

Le projet d'arrêté-type portant sur l'organisation de la lutte contre l'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) dans les dix départements de la région Grand Est a été mis à la consultation du public du 18/06/2019 au 09/07/2019 inclus.

Le public a été invité à donner son avis sur ce projet de texte en réagissant à l'article mis en ligne sur le site de la DREAL Grand Est.

A l'issue de la période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Les projets d'arrêtés préfectoraux, déclinés de façon identique à partir de ce projet d'arrêté-type, sont proposés à la signature des préfets de l'ensemble des départements du Grand Est, à savoir : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges.

Le Chef du pôle espèces et expertise naturaliste

Benoît PLEIS